

Département
Du Bas-Rhin

Arrondissement
De Sélestat-Erstein

Nombre de Conseillers

Elus :
11

Conseillers en
fonction :
08

Conseillers présents :
06

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'URBEIS

Séance
du 06 Janvier 2020
19h30
(convocation du 24/12/2019)

L'an Deux Mille Vingt, le 06 Janvier, le Conseil Municipal de la commune d'URBEIS s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Rémy ANTOINE-GRANDJEAN, Maire.**

Etaient présents :

Les Adjoints :

M. Marc NIESS et M. Abel MANGEOLLE

Les Conseillers Municipaux :

MMES Christine BALLAND, Michèle SCHWETTERLE, M. Michaël GRANDJEAN MM. Hervé ANCEL et

Absents excusés :

MM. Vincent HEBERLE qui donne procuration à M. Marc NIESS et M. Hervé ANCEL

Absent non excusé :

/

Le Conseil Municipal choisit comme secrétaire de séance : **M. Abel MANGEOLLE**

Monsieur Rémy ANTOINE-GRANDJEAN, Maire d'Urbeis remercie toutes les personnes présentes, le quorum étant atteint Monsieur le Maire déclare la séance ouverte :

Après approbation du compte rendu du 02/12/2019, Monsieur le Maire décide de passer au point 001/2020 de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

001 / Forêt : état prévisionnel des coupes 2020,

002 / Forêt : programme des travaux 2020,

003 / Demande de mise à disposition de terrain,

004 / Commune : autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget,

005 / Avenant n°1 au marché de travaux conclu avec SAS VOGEL pour les travaux de voirie 2019,

006 / Prestations de la SAVA 2020,

007 / Service minimum d'accueil,

Informations diverses

001/ Forêt : état prévisionnel des coupes 2020

Monsieur Marc NIESS, agent ONF, présente au Conseil Municipal l'état prévisionnel des coupes prévues pour l'année 2020, pour un volume de 2533 m³ à savoir :

- recette brute	: 115.700,00 €
- frais d'exploitation + maîtrise d'œuvre...	: 58.380,00 € + 6.306,00 €

- recette nette prévisionnelle.....	: 51.014,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve** l'état prévisionnel des coupes pour l'exercice 2020 pour un volume de 2533 m³ et une recette brute de 115.700,00 €.

002/ Forêt : programme des travaux 2020

Monsieur Marc NIESS, agent O.N.F., présente au Conseil Municipal le programme des travaux courants prévu pour l'année 2020 :

➤ Travaux courants

- travaux de maintenance - parcellaire.....	3.500,00 €
- travaux sylvicoles en OET.....	7.990,00 €
- travaux sylvicoles en ATDO.....	1.360,00 €
- travaux d'infrastructure en ATDO.....	10.910,00 €
- travaux de protection contre les dégâts de gibier en OET.....	3.020,00 €
- travaux de protection contre les dégâts de gibier en ATDO.....	1.470,00 €
- travaux environnementaux.....	1.610,00 €
- travaux divers.....	2.150,00 €

TOTAL.....	32.010,00 €

TOTAL DES TRAVAUX SANS MAITRISE D'ŒUVRE : 32.010,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve** le programme des travaux patrimoniaux pour l'année 2020 ;
- **décide** de réaliser en interne les :
 - travaux de maintenance – parcellaire pour 3.500,00 €,
 - travaux environnementaux pour 1.610,00 €,
 - travaux divers pour 2.150,00 € ;
- **décide** de réaliser en OET les :
 - travaux de protection contre les dégâts de gibier, fourniture et application de répulsif en parcelles 26i, 28a et 39a sur 7,50 ha pour 3.020,00 € ;
- **décide** de réaliser en externe (ATDO) les :
 - travaux sylvicoles, dégagement de plantation, parcelle 3 sur 2 ha pour 1.360,00 €,
 - travaux d'infrastructure pour 10.910,00 €,
 - travaux de protection contre les dégâts de gibier, fourniture - application de répulsif en parcelle 3 sur 1 ha pour 1.470,0 € ;
- **décide** de consulter deux entreprises pour réaliser les travaux sylvicoles suivants :

- élagage de peuplement résineux parcelles 22c, 32c et 33c soit 200 tiges,
- nettoyage de régénération parcelle 17r sur 3 ha.

003/ Demande de mise à disposition de terrain

Monsieur BRAND demande l'autorisation au Conseil Municipal de pouvoir louer une partie du terrain communal section 2 parcelle 220 afin d'y déposer du bois.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de :**

- **louer** le terrain à M. BRAND,
- **autoriser** M. BRAND à entreposer du bois,
- **charger** M. le Maire d'établir une concession au nom de M. BRAND pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2020 et de **fixer** un montant forfaitaire annuel de 20,00 € sans réévaluation sur toute la durée de celle-ci.

004/ Commune : autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les Collectivités Territoriales ont la possibilité jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'à la date limite de vote du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

le **Conseil Municipal autorise** Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget pour le compte suivant :

- compte 2151 - opération 80 (travaux de voirie) 66.563,00 euros.

005/ Avenant n°1 au marché de travaux conclu avec la SAS VOGEL pour les travaux de voirie communale 2019

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux relatifs à l'opération des travaux de voirie communale nécessitent l'adaptation de certaines prestations ayant une incidence financière sur le marché de travaux de la SAS VOGEL qui s'élevait à 127.349,50€ H.T.

Lors de la réunion de la commission voirie en date du 24 septembre 2019, les membres de la commission ont validé le devis estimatif quantitatif n°1149108 s'élevant à 31.550,00€ H.T.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n°1 comme suit, le montant des travaux excédent 5% du montant initialement accordé à la SAS VOGEL :

Lot	Montant H.T. Base	Avenant	Nouveau montant	Variation
Rue des Cruses – Rue des champs d'Yvrée – Rue Tante Jeanne – Rue du Jardinnet – Rue Près de la Croix	127.349,50	31.550,00	158.899,50	+ 24,77 %
T.V.A. 20 %	25.469,90	6.310,00	31.779,90	
TOTAUX T.T.C.	152.819,40	37.860,00	190.679,40	

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
suivant l'avis de la commission voirie, adopte à l'unanimité.**

006/ Prestations de la SAVA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes de la Vallée de Villé prépare actuellement un 18^{ème} programme d'intervention du chantier d'insertion de la SAVA (Section d'Aménagement Végétal d'Alsace) pour l'année 2020.

Pour cette nouvelle campagne d'actions, les conditions techniques restent inchangées à savoir :

- les prestations de la SAVA se feront sur la base de deux équipes de 4 personnes qui interviennent par alternance pour différentes tâches de nettoyage de cours d'eau, de débroussaillage, d'entretien de chemins, etc,
- ces équipes sont suivies quotidiennement par un personnel d'encadrement qualifié,
- si les effectifs annoncés sont différents, la facturation est faite sur la base de journées ramenées à 4 personnes.

Pour 2020, le coût de la prestation reste également inchangé à **250€ HT/jour d'intervention.**

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de faire appel aux prestations de la SAVA et s'engage à financer 26 journées de travail pour l'année 2020.

007/ Service minimum d'accueil

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal il avait été décidé que la rémunération de la personne chargée de l'accueil lors du mouvement de grève du 05/12/2019 se ferait par le biais de l'association « Les Elfes d'Argent » employeur de M. Joseph POIGNANT. Devant la difficulté de trouver un accord, M. le Maire propose de rémunérer M. Joseph POIGNANT en tant que vacataire au forfait journalier net 80 euros comme convenu.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **autorise** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires.

Informations diverses



**Transmis en sous-préfecture,
le 28 janvier 2020
Publication,
le 28 janvier 2020**

**Certifié exécutoire
URBEIS, le 06 janvier 2020
Le Maire,
Rémy ANTOINE-GRANDJEAN**